MAIRIE DE La Garde ARRONDISSEMENT DE Toulon

Du dix sept Septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures du matin.

N° 9

Sabatier et Augier

ACTE DE MARIAGE de Sabatier, Eugène, Louis

âgé de vingt-deux ans, né à La Garde département du Var le quinze du mois de Mars mil huit cent soixante seize profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Joseph, Romain, Sabatier né à La Garde département du Var profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Cécile, Elizabeth, Jaresse née à Monteux département de Vaucluse, sans profession, domiciliée à La Garde (Var) le père et la mère ici présents et consentants d'une part.

Et de Augier, Elise, Louise

âgée de seize ans, née à La Garde département du Var le huit du mois d'Août mil huit cent quatre-vingt-deux profession d'aucune domiciliée à La Garde département du Var fille mineure de Jean, Marius, Augier né à La Garde département du Var profession de cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Josephine, Baptistine, Marie, Leste née à La Garde département du Var, sans profession, domiciliée à La Garde (Var) le père et la mère ici présents et consentants d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites, sans opposition, les Dimanches quatre et onze Septembre mil huit cent quatre vingt dix huit, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi.

2° Vu l'acte de naissance du futur époux;

3° Vu l'acte de naissance de la future épouse;

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le *mariage*, concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage ~~à la date du~~ ~~du mois d~~ ~~mil huit cent~~ ~~par devant Me~~ ~~notaire à~~ ~~département d~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Augier, Elise, Louise et l'autre Sabatier, Eugène Louis

Le tout en présence de Mignoné Honoré domicilié à Toulon département du Var âgé de trente-deux ans, profession de maçon, beau frère du futur

De Paul, Marius domicilié à La Garde département du Var âgé de vingt-quatre ans, profession de maçon, non parent ni allié des futurs

De Andraut, Joseph domicilié à Toulon département du Var âgé de trente-sept ans, profession de chaudronnier en cuivre cousin germain de la future

Et de Sari, Paul domicilié à La Garde département du Var âgé de cinquante-cinq ans, profession de retraité de la marine non parent ni allié des futurs

Après quoi Moi Lambert, Adolphe, adjoint délégué par Monsieur le Maire de La Garde faisant fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties à l'exception des père et mère du futur et du père de la future qui ont déclaré ne le savoir.

V. Approuvé dix-sept mots rayés nuls.

Sabatier Eugène — Elise Augier

Josephine Augier — Mignon

Paul M — Andraut

Sari

Adolphe Lambert